

Motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Marc-André Rudaz: «MAH: un projet enterré».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mai 2015,
dans le rapport M-1102 A)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- en 1907 déjà, l'architecte du Musée d'art et d'histoire (MAH), M. Marc Camoletti, désireux de mettre en valeur l'édifice projeté, avait préparé un plan d'aménagement de la promenade Saint-Antoine qui mettrait en valeur la façade de l'entrée du Musée et permettrait une utilisation du sous-sol de la promenade de l'Observatoire, laquelle devait faire office d'accès à partir du quartier de Rive;
- ce plan d'aménagement, qui était cher aux genevois, n'a jamais été réalisé;
- depuis son inauguration en 1910, le MAH a subi quelques transformations réalisées par étapes, sur de longues périodes, sans couvrir la totalité du site;
- depuis longtemps déjà, le MAH ne répond plus aux normes en matière de sécurité et de conservation;
- en 1998, une nouvelle muséographie s'imposait et l'avenir du MAH devait être préparé. C'est ainsi qu'un plan directeur du MAH a été établi en 1999;
- ce plan directeur présente l'état des lieux du musée et comporte différents objectifs comme le renforcement du rôle du bâtiment principal, la remise en valeur de l'architecture intérieure et extérieure, l'extension maximale des espaces intérieurs d'exposition tout en respectant la destination originelle des étages, la prise en compte des besoins d'exposition temporaires ainsi que le développement de l'aspect éducatif du musée;
- le 10 février 1998, le Conseil municipal avait voté un crédit de pré-étude de 230 000 francs pour l'organisation d'une procédure d'appel d'offre pour l'octroi du mandat d'architecte dans le cadre de laquelle les candidats devaient présenter un projet d'interprétation du plan directeur et une proposition du mode de calcul des honoraires;
- à l'issue de cette procédure de sélection, le comité d'experts a désigné les architectes associés Jean Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel qui ont présenté un avant-projet en 2001, dit projet «Nouvel»;
- en collaboration avec les seuls responsables du musée, les architectes ont planifié un programme d'aménagement du bâtiment principal qui prévoit notamment l'excavation de la cour pour y implanter une construction nouvelle permettant d'offrir 3300 m² répartis sur 5 niveaux (salles d'exposition, forum et restaurant panoramique au-dessus des toitures);
- en séance du 17 mai 2004, le Conseil municipal a accepté la motion M-405 de la commission des arts et de la culture intitulée «Rénovation du Musée d'art et d'histoire» et demandant au Conseil administratif de lui proposer un crédit d'étude en vue de rénover le MAH s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture du bâtiment;
- outre la nécessité urgente de rénover le bâtiment principal du MAH, les motionnaires avaient en effet relevé que le projet «Nouvel» proposait une rénovation totale du musée pour un coût variant entre 60 millions et 100 millions de francs à l'époque, coût que la population n'accepterait pas si un référendum était lancé;
- dans l'intervalle, le Conseil administratif avait abandonné en 2002 le projet «Nouvel» et, en décembre 2003, avait décidé de déposer un crédit d'études pour des travaux prioritaires à exécuter en deux étapes en fonction du degré d'urgence;

- en mai 2004, le Conseil administratif a repris le projet «Nouvel» afin de l'adapter à la lumière de la motion M-405 de la commission des arts et de la culture;
- toutefois, en 2006, des mécènes ont approché l'administration communale afin de relancer le projet «Nouvel»;
- le 26 février 2007, le Conseil municipal a voté un crédit d'études de 3 600 000 francs basé sur les coûts du projet «Nouvel» tels qu'estimés en 2001;
- en novembre 2008, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) émit des premières remarques au sujet des travaux liés au bâtiment principal du MAH, soit que les études devaient se faire dans un esprit d'ouverture et de réversibilité et que le bâtiment ancien ainsi que le principe d'une structure autonome dans la cour du musée devaient être conservés;
- en 2011, l'étude, toujours incomplète, permettait déjà d'estimer le coût des travaux à 127 000 000 francs, de sorte qu'il n'existe aucune garantie que les coûts, si le crédit est voté, soient partagés à parts égales entre la Ville et les partenaires privés;
- d'ailleurs, le 13 septembre 2011, Action Patrimoine vivant (APV) déposa une pétition (P-269) pour un projet moins onéreux, plus consensuel, ainsi que pour la création de surfaces supplémentaires à l'extérieur du bâtiment principal;
- le 8 mai 2012, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude supplémentaire de 2 450 000 francs pour finaliser le devis général (PR-922), tandis que la demande définitive d'autorisation de construire (DD 10475-1) a été déposée le 23 novembre 2011;
- dans le cadre de cette autorisation de construire, la CMNS a délivré un préavis circonstancié et a demandé à ce que le projet soit modifié tout en précisant que la restauration découlant du cahier des charges de l'appel d'offres de 1998 était urgente;
- le 19 janvier 2013, un nouveau projet a encore été déposé par la Ville à l'Office des autorisations de construire;
- cette nouvelle version n'a toujours pas convaincu les défenseurs du patrimoine, la question du comblement de la cour et de la surélévation restant, entre autres, litigieuses;
- d'ailleurs, Patrimoine suisse Genève a recouru contre l'autorisation de construire délivrée en juillet 2013;
- dans l'intervalle, d'importantes découvertes archéologiques ont été faites dans le cadre des travaux de terrassement du bastion Saint-Antoine, découvertes dont il faut également tenir compte;
- le projet «Nouvel», même modifié et remodifié, n'est toujours pas satisfaisant et ne dispose manifestement pas de suffisamment de légitimité dès lors qu'il a été imposé comme seule et unique possibilité;
- ce projet est obsolète et beaucoup trop onéreux de sorte que, même s'il était voté, le référendum est inévitable en l'état,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'abandonner le projet Nouvel et de tout remettre à plat en lançant un concours dont le jury serait composé de tous les acteurs concernés (y compris les représentants du patrimoine et les mécènes);
- intégrer dans les exigences du nouveau projet la question du parking des Clés-de-Rive et du site archéologique du bastion Saint-Antoine.